



Colloque OPDE 2010
Montpellier, 25-26.10.2010

De la participation des «profanes» aux démarches d'urbanisme

Luc Vodoz

Monique Ruzicka-Rossier

Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

<http://ceat.epfl.ch>

Plan

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Les «profanes»: définition

Acteurs individuels ou collectifs (associations non-spécialisées, groupes d'habitants, coopératives...) agissant ponctuellement sur un projet qui les motive, dans une logique essentiellement citoyenne et/ou habitante et/ou d'utilisateurs

- ni des représentants de l'autorité publique (ni élu, ni administration publique)*
- ni des professionnels du domaine (ni promoteur, ni urbaniste mandaté, ni spécialiste du domaine dont traite un concours d'architecture...)*

- 1) **Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme**
 - 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
 - 3) Evolution des normes en matière de concours
 - 4) Survol de trois cas récents
 - 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux
-

La «gouvernance» (selon Hamel et Jouve, 2006)

Production de politiques publiques / de l'ordre politique par:

- la *coopération* entre acteurs et institutions
- la *mutualisation* de leurs ressources et de leur légitimité
- la *négociation* autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes permettant de définir le bien commun et les modalités pour y parvenir

Le concours d'urbanisme peut être appréhendé comme une arène de gouvernance... partielle / potentielle

- 1) **Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme**
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Acteurs et institutions impliqués dans les concours d'urbanisme

Trois types d'acteurs:

- autorités (politiques et administratives)
- acteurs privés (professionnels ou «profanes»)
- experts (professionnels de l'urbanisme), concurrents autour d'un concours ou intégrés dans un jury de concours

Traditionnellement trois rôles différents... sans «profanes»:

- maître d'ouvrage (commanditaire)
- jury (ou collège d'experts)
- «participants» (concurrents)

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) **Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs**
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

La gouvernance: une pratique ancienne et persistante

En Suisse... et ailleurs (?):

- délégation de pouvoirs normatifs et de compétences de mise en œuvre à des associations professionnelles
- forme d'équilibre entre intérêts publics et privés (cf. coopération, mutualisation, négociation...)
- influence limitée des acteurs économiquement faibles et/ou peu organisés (p. ex. association de quartier)

Particularité helvétique: les droits politiques étendus (initiative et référendum) et la souplesse du fédéralisme peuvent ébranler les rapports de forces figés

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) **Evolution des normes en matière de concours**
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Normes SIA relatives aux concours d'urbanisme (1)

SIA: Société suisse des Ingénieurs et Architectes (fondée en 1837)

Jusqu'en 2009:

- norme SIA 142 = règles pour les concours d'architecture et d'ingénierie (avec annexe sur mandats d'étude parallèles)

Dès 2009:

- norme SIA 142 = règles pour concours d'architecture et d'ingénierie
- norme SIA 143 (nouvelle) = règles pour les mandats d'étude parallèles [MEP]. Lors de concours d'idées:
*non-anonymat / mutualisation des réflexions **des concurrents***

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) **Evolution des normes en matière de concours**
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Normes SIA relatives aux concours d'urbanisme (2)

SIA: Société suisse des Ingénieurs et Architectes (fondée en 1837)

Particularités de la nouvelle norme SIA 143 (règles pour les mandats d'étude parallèles):

- possibilité pour le collège d'experts (jury) de faire appel à des «spécialistes-conseils» (consultants, sans droit de vote)
- pour les *concours de projets* (avec suite de mandat), les règles d'anonymat restent strictes
- pour les *concours d'idées* (sans suite de mandat), règles moins strictes, avec notamment la possibilité de *demander un avis des collectivités publiques pendant le déroulement des études*

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) **Evolution des normes en matière de concours**
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Normes SIA relatives aux concours d'urbanisme (3)

SIA: Société suisse des Ingénieurs et Architectes (fondée en 1837)

Trois constantes:

- le collège d'experts (jury) reste «bien gardé», dominé par les milieux professionnels (surtout architectes-urbanistes)
- les possibilités d'association de «profanes» subsistent en amont des concours → définition du cahier des charges
- il est aussi possible pour le collège d'experts (jury) de présenter et évaluer les projets publiquement [mais la décision finale du collège d'experts doit toujours être prise à huis clos]

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) **Survol de trois cas récents**
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Sur le terrain, les acteurs innovent (1)

Grand'Place, Clarens-Montreux (hors-concours)

- la population esquisse une vision et exprime ses besoins (atelier avec des habitants)
- le cahier des charges consécutif est soumis à validation par un groupe d'accompagnement (également «profane»)
- vérification de la conformité au cahier des charges des premières esquisses du projet (groupe d'accompagnement)
- présentation de l'esquisse affinée à la population (atelier avec des habitants), puis adaptations évent. de l'esquisse

Les acteurs «profanes» ont *préparé ensemble* les décisions à prendre ensuite formellement par l'autorité communale

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) **Survol de trois cas récents**
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Sur le terrain, les acteurs innovent (2)

Ecoquartier des Plaines-du-Loup, Lausanne

- démarche «participative» officielle... minimaliste
- démarche participative associative (*Association écoquartier*), complémentaire (concurrente) => résultats annexés au cahier des charges du concours urbanisme
- intégration dans le jury d'un membre de l'*Assoc. écoquartier*
- choix par le jury d'un projet évolutif, susceptible d'être orienté par de nouvelles modalités participatives

Les acteurs «semi-profanes» ont enrichi le cahier des charges, puis «*forcé la porte*» du jury. Ils *surveillent* le processus

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) **Survol de trois cas récents**
- 5) Normes *versus* pratiques: constats et enjeux

Sur le terrain, les acteurs innovent (3)

Place du Marché, Renens

- concours sur invitation selon règles SIA, mais présence de nombreux «profanes» lors de la présentation des résultats
- le jury a auto-limité sa liberté d'expression à cause du public, mais a conservé son indépendance lors du choix
- le projet retenu par le jury n'est pas celui que les profanes avaient plébiscité => quelques frustrations
- le projet retenu n'a pas fait l'objet d'oppositions formelle

Les acteurs «profanes» ont eu peu (voire pas) d'influence sur les résultats, mais *une interaction accrue* entre eux et les autorités a favorisé l'acceptation du projet retenu

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) **Normes *versus* pratiques: constats et enjeux**

Constats

Les nouvelles normes de la SIA:

- favorisent les interactions *entre concurrents* (MEP)
- n'ont qu'entr'ouvert la porte des jurys *pour les «profanes»*
- privilégient toujours les *compétences professionnelles*

Les acteurs sociaux:

- *luttent* pour être pris en considération (notamment en amont et en aval des concours d'urbanisme)
- *innovent* (démarches parallèles, pressions politiques, etc.)
- font valoir leurs *compétences sociales et territoriales*

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) **Normes *versus* pratiques: constats et enjeux**

Enjeux

- **Pour les «profanes»:** parvenir à s'immiscer davantage en amont, pendant, et en aval des concours d'urbanisme
- **Pour les autorités politiques:** des alliances possibles avec les «profanes», pour les aider à valoriser leurs ressources, mais aussi renforcer la légitimité sociopolitique des projets
- **Pour les professionnels de l'urbanisme:** dégonfler leur égo; prendre conscience des avantages de la mutualisation des ressources et de la légitimité; relativiser leur propre vision du bien commun et apprendre à négocier
- **Pour les médiateurs territoriaux:** trouver l'équilibre entre compétences professionnelles et socio-territoriales

- 1) Gouvernance territoriale et concours d'urbanisme
- 2) Le poids des professionnels – en Suisse et ailleurs
- 3) Evolution des normes en matière de concours
- 4) Survol de trois cas récents
- 5) **Normes *versus* pratiques: constats et enjeux**

Conclusions

- De manière générale, les concours d'urbanisme ne sont pas encore des arènes de gouvernance. Et la prise en compte des destinataires finaux de l'urbanisme reste très faible!
- Mêmes nouvelles, les normes SIA révèlent une vision encore étroitement corporatiste; elles sont en retard sur les pratiques
- *Décider ensemble* implique que chacun reconnaisse les ressources (savoirs, etc.), mais aussi la pertinence et l'utilité des intérêts et valeurs subjectifs des autres acteurs
- En matière de concours d'urbanisme, le chemin sera sans doute encore long pour passer du «gouvernement des experts» à une gouvernance multiacteur ouverte et créative



Colloque OPDE 2010



De la participation des «profanes» aux démarches d'urbanisme

Contact:

luc.vodoz@epfl.ch

<http://ceat.epfl.ch>

Merci de votre attention!